



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 11 août 2025, à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136, chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

- Sont présents :
- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| Maire Mario Côté | |
| Conseillère district N° 2 | Lilian Steudler |
| Conseiller district N° 3 | André Courtemanche |
| Conseiller district N° 5 | Adrien Steudler |
| Conseillère district N° 6 | Louise Lafrance Lecours |

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance est ouverte à 19h00 par Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-136

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2025-08-137

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2025.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que présenté.



4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h03 et se termine à 19h26.

Les sujets suivants ont été discutés:

- PPU - Demande de consultation publique avec la firme
- Commentaires sur le balado du maire
- Question sur la liste des comptes
- Règlement sur fonds de roulement
- Commentaires sur le vernissage à la Maison de la culture - Absence d'élus
- Demande d'informations sur le projet de construction du garage

ADMINISTRATION

5.1 Liste des comptes à payer au 31 juillet 2025

2025-08-138

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent-quatre-vingt-dix-huit-mille-deux-cent-quarante dollars et soixante-cinq cent (198 240.65 \$); couvrant la période du 1er juillet au 31 juillet 2025, soit adoptée.

5.2 Liste des comptes déjà payé au 31 juillet 2025

2025-08-139

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes déjà payé, d'une somme de cinquante-huit-mille-sept-cent-trente-sept dollars et trente-huit cents (58 737,38\$); couvrant la période du 1er juillet au 31 juillet 2025, soit adoptée.

RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement numéro 398-06-2025 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Racine

2025-08-140

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds de roulement connu sous le nom de « fonds de roulement » ou en augmenter le montant;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE présentement la Municipalité de Racine a un fonds de roulement au montant de cent mille dollars (100 000 \$);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire augmenter son fonds de roulement à deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$);

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu d'appliquer un montant de cent cinquante mille (150 000 \$) au fonds de roulement à même le surplus libre;



ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'UN avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 7 juillet 2025;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 398-06-2025 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Racine.

RÉSOLUTIONS

8.1 Autorisation de signature pour l'achat de terrain - Lot 1 826 278 sur le Chemin de la Grande Ligne

2025-08-141

ATTENDU QUE la Municipalité veut procéder à l'achat du terrain, lot numéro 1 826 278 du cadastre du Québec, situé sur le Chemin de la Grande Ligne pour la somme de 365 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre son projet de développement résidentiel;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le maire, monsieur Mario Côté et la directrice générale, madame Lyne Gaudreau soient autorisés à signer tous les documents légaux et autres nécessaires pour donner effet à la présente résolution et procéder à l'achat.

QUE la somme de 365 000 \$ soit acquittée de la façon suivante : soit 240 000 \$ à même le fonds de roulement, laquelle somme sera remboursable sur une période de 10 ans et 125 000 \$ à même le compte général de la Municipalité (grand livre numéro 59-155-05) pour l'achat du terrain;

8.2 Achat de caméras de surveillance pour les bâtiments municipaux

2025-08-142

ATTENDU QUE les bâtiments municipaux sont des endroits publics et pour assurer la sécurité des usagers, des caméras seront installées au bureau municipal et au terrain de loisirs;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise l'achat de caméras de surveillance pour ces lieux.

8.3 Demande de dérogation mineure - Lot 2 675 961 (496 chemin des Baies)

2025-08-143

ATTENDU QUE le demandeur a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de réduire la marge de recul avant minimale applicable au chemin des Baies (côté nord) à 8 mètres;

ATTENDU QUE le règlement 123-12-2006 prévoit que la marge de recul avant minimale applicable dans le secteur concerné est de 10 mètres;

ATTENDU QUE le terrain est un lot de coin;



ATTENDU QU'UNE dérogation mineure a été accordée en 2024 afin de réduire la marge de recul avant au sud du lot;

ATTENDU QUE le terrain est occupé par deux champs d'épuration ce qui rend sensible le lot;

ATTENDU QUE le bâtiment qui était en place depuis plusieurs années à cet emplacement était de dimensions inférieures au projet projeté et que l'impact visuel du nouveau bâtiment sera bien différent;

ATTENDU QU'UNE conception différente du bâtiment projeté pourrait permettre de respecter l'ensemble des marges règlementaires;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au CCU et que le comité recommande de refuser la dérogation mineure.

Le vote a été demandé. Le résultat du vote est de deux pour, deux contre. Le maire vote contre. La demande a été rejetée à la majorité.

QUE le conseil municipal rejette à la majorité la demande de dérogation mineure pour le lot numéro 2 675 961, situé au 496 chemin des Baies du cadastre du Québec (Zone VR-4) pour les raisons mentionnées ci-haut.

8.4 Demande de subvention au Réseau des Éclaireurs pour la Fête du voisinage 2025

2025-08-144

ATTENDU QUE la 19^e édition de la Fête du voisinage se tiendra le dimanche 24 août, à Racine;

ATTENDU QUE cet événement propice à l'échange et à l'entraide permet d'augmenter le sentiment de sécurité;

ATTENDU QUE des rassemblements sont prévus sur le territoire de la Municipalité afin que les gens puissent briser l'isolement et créer des liens entre eux;

ATTENDU QUE des dépenses reliées à la réalisation de la Fête du voisinage sont prévues;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine dépose une demande de subvention au montant de deux mille dollars (2000,00 \$) au Réseau des Éclaireurs pour la Fête du voisinage 2025.

8.5 Demande d'appui par la Fabrique Ste Famille - Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) - volet 4

2025-08-145

ATTENDU QUE la Fabrique Ste Famille secteur Racine demande une lettre d'appui pour l'obtention d'une subvention auprès du Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) - volet 4;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine soutienne la demande présentée par la Fabrique Ste Famille.

8.6 Demande d'appui par la Société du Patrimoine de Racine-Brompton-Gore - Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) - volet 4



2025-08-146

ATTENDU QUE la Société du Patrimoine de Racine-Brompton-Gore demande une lettre d'appui pour l'obtention d'une subvention auprès du Programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti (PEP) - volet 4.

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine soutienne la demande présentée par la Société du Patrimoine de Racine-Brompton-Gore.

8.7 Octroi de contrat pour le remplacement de la surface de roulement du pont en bois sur la route du 1^{er}-Rang

2025-08-147

ATTENDU QUE ces travaux font l'objet d'une inspection du ministère des Transports et Mobilité durable du Québec en mai 2025;

ATTENDU QUE lors de l'inspection, il a été constaté que la surface de roulement est défoncée du côté est en plus du côté ouest et qu'il y a un trou au centre de la voie côté est;

ATTENDU QUE le ministère recommande à la Municipalité de Racine d'effectuer les travaux le plus rapidement possible pour éviter toutes situations qui comportent un risque pour la sécurité des usagers et aussi afin de prévenir d'éventuels dommages à la structure;

ATTENDU QUE l'appel d'offres visant le remplacement de la surface de roulement du pont en bois sur la route du 1^{er}-Rang, la Municipalité a reçu une seule soumission conforme;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le contrat pour le remplacement de la surface de roulement du pont en bois sur la route du 1^{er}-Rang, à Racine, soit attribué au seul soumissionnaire conforme, Construction Du Bassin, au montant de vingt-sept mille quatre cents (27 400,00 \$) excluant les taxes applicables.

8.8 Octroi de contrat pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur la route du 1^{er}-Rang

2025-08-148

ATTENDU QU'UN ponceau situé sur la route du 1^{er}-Rang cause l'érosion du chemin avec la pluie;

ATTENDU la nécessité de remplacer ce ponceau sur la route du 1^{er}-Rang;

ATTENDU les deux soumissions reçues;

ATTENDU QUE Yves Fontaine & Fils Inc., est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandant de travaux de remplacement du ponceau situé sur la route du 1^{er}-Rang à Yves Fontaine & Fils Inc., pour un montant de neuf mille huit cents dollars (9 800 \$) excluant les taxes applicables.



8.9 Octroi de contrat pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le Chemin de la Grande Ligne

2025-08-149

ATTENDU QU'UN ponceau situé sur le Chemin de la Grande Ligne est endommagé;

ATTENDU QUE ce ponceau cause l'érosion du chemin lors de pluie;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu deux soumissions;

ATTENDU QUE Yves Fontaine & Fils Inc., est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité octroie le mandant de travaux de remplacement du ponceau situé sur le Chemin de la Grande Ligne à Yves Fontaine & Fils Inc., pour un montant de neuf mille huit cents dollars (9 800 \$) excluant les taxes applicables.

8.10 Nomination au comité Trans-Appel

2025-08-150

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a adhéré au service de transport adapté et collectif de Trans-Appel Inc.;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un représentant par municipalité auprès de Trans-Appel Inc.;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine nomme pour la représenter auprès de Trans-Appel Inc., monsieur Mario Côté;

QUE le tout soit valide à partir du 19 août 2025 jusqu'à l'élection du prochain conseil municipal.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire informe la population des suivis des différents dossiers.

10. ÉOLIENNES

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h41 et se termine à 19h54.

Les sujets suivants ont été discutés:

- Achat du terrain
- Achat à LaPôtinerie
- Terrain sur le chemin de la Grande Ligne - Question sur le PPU
- Accès nouveau site web
- Norme d'épandage pour les boues des égouts de notre station d'épuration
- Fête des voisins



2025-08-151

12. LEVÉE DE LA SEANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Madame Lilian Steudler propose la levée de la séance à 19h55.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière